



Centre Hospitalier Universitaire de Nice
 Hôpital Cimiez
 4, avenue Reine Victoria
 BP 1179
 06003 Nice cedex 1

C.H.U.N.	Pôle PHARMACIE	Archet	Page 1 / 8
<h2>PROCEDURE DE CHIMIOThERAPIE EN URGENCE</h2>			
BON USAGE – SECURISATION CIRCUIT MEDICAMENT		PHA/UPP/CH/PR/001/08	
Mots clés : Chimiothérapie – Chimiothérapie en urgence			
Rédaction	Mise à jour	Vérification	Approbation
S.RUITORT, 35975	S. RUITORT, 35975	A. MOUSNIER, 36272 R. COLLOMP, 39281	Commission Délégation Qualité – Gestion Documentaire (CDQGD)
Date de création :	Date de dernière mise à jour :	Date de vérification :	Date d'approbation :
01/09/08	05/01/2009		
Signature	Signature	Signature	Signature
Diffusion			
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :
	Pharmacie Archet	<input type="checkbox"/> restreint <input type="checkbox"/> général <input checked="" type="checkbox"/> contrôlé	<input checked="" type="checkbox"/> papier <input checked="" type="checkbox"/> email <input checked="" type="checkbox"/> site intranet
			<input checked="" type="checkbox"/> Les services cliniques d'oncologie <input checked="" type="checkbox"/> Pharmaciens
Application		Validité	
A partir du 01/09		Permanente	

	Pôle Pharmacie		ARCHET	Page 2 / 8
	PROCEDURE DE CHIMIOTHERAPIE EN URGENCE		PHA/UPP/CH/PR/001/01/08	
Création			MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
		Approbation	Diffusion	Application
				/01/2009
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975)		Validité : permanente	

1 – OBJET

La présente procédure a pour objet d'établir les règles de prescription, de dispensation, de fabrication et d'administration d'une chimiothérapie en urgence en dehors des heures ouvrables de la pharmacie Archet II (17h -8h et week-end).

Cette procédure s'applique aussi pour la fabrication et administration des anticancéreux le week-end dont la stabilité ne permet pas une préparation à l'avance au sein de l'unité centralisée.

2 – DOCUMENTS DE REFERENCE

- Critères d'agrément pour la pratique de la chimiothérapie- INCA
- BPPrH : Bonnes Pratiques de Préparations à l'Hôpital – 2007/07
- Circulaire DGS /DH/AFS/ n° 98-213 du 24 mars 1998 relative à l'organisation des soins en oncologie dans les établissements d'hospitalisation publics et privés.
- Circulaire DPHM/DH n° 678 du 3 mars 1987 relative à la manipulation des médicaments anticancéreux en milieu hospitalier.

3 – DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITE

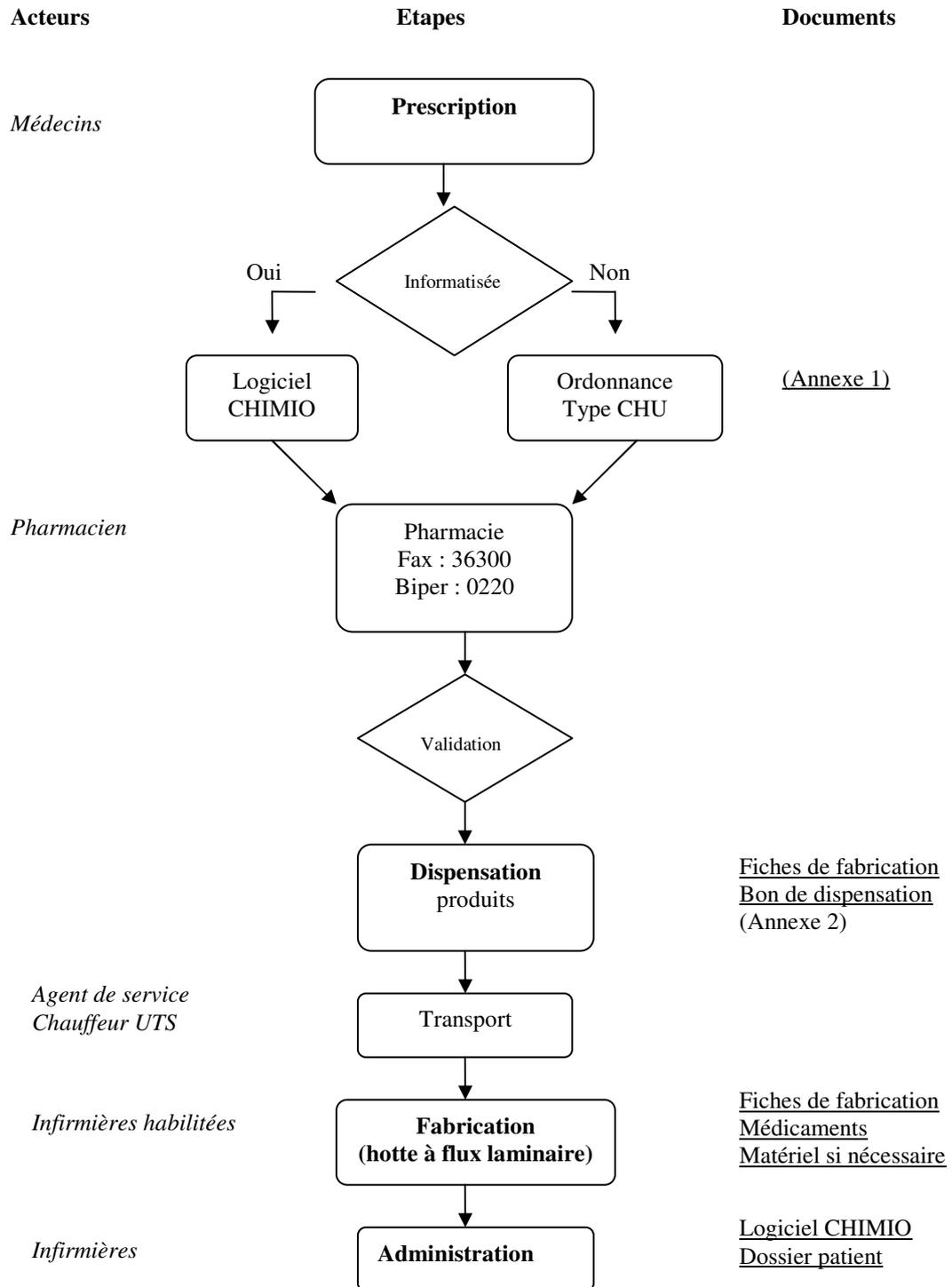
Cette procédure s'applique au personnel (médecins, infirmières) habilité des Unités protégées des services d'hématologie pédiatrique et adulte et au pharmacien de garde en l'absence d'un pharmacien de l'Unité Centralisée de Préparation des Anticancéreux.

4 – DEFINITIONS

Chimiothérapie en urgence : nécessité de démarrage d'une chimiothérapie sans délai, justifié par des anomalies cliniques et biologiques (généralement lymphome de haut grade et leucémie aiguë) chez le patient.

	Pôle Pharmacie	ARCHET	Page 3 / 8	
	PROCEDURE DE CHIMIOThERAPIE EN URGENCE	PHA/UPP/CH/PR/001/01/08		
		Création	MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
		Approbation	Diffusion	Application
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975)		Validité : permanente	

5 – LOGIGRAMME



 CHU NICE	Pôle Pharmacie	ARCHET	Page 4 / 8	
	PROCEDURE DE CHIMIOThERAPIE EN URGENCE	PHA/UPP/CH/PR/001/01/08		
		Création	MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975)	Approbation	Diffusion	
			Application /01/2009	
		Validité : permanente		

6 – DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

6.1 – LA PRESCRIPTION

6.1.1 – SAISIE – REDACTION DE LA PRESCRIPTION

Le CHU dispose d'un logiciel informatisé de prescriptions des chimiothérapies (logiciel CHIMIO). Les prescriptions doivent donc être saisies sur ce logiciel, au fur et à mesure de sa mise en application dans les services de soins. Dans le cas contraire, la prescription est réalisée sur le document type CHU (cf annexe 1).

6.1.2 – TRANSMISSION ET CONFIRMATION DE LA PRESCRIPTION

La prescription, même si elle est réalisée sur Chimio, doit être faxée au pharmacien de garde au 36299.

La personne du service doit parallèlement prendre contact auprès du pharmacien en le bipant au 0220.

6.2 – LA DISPENSATION

6.2.1 – RECUEIL DE LA PRESCRIPTION

Le pharmacien valide la prescription puis élabore les fiches de fabrication et complète le bon de dispensation (annexe 2).

6.2.2 – PRODUITS PREPARES

6.2.2.1 – Types de produits :

Le pharmacien prépare le nombre de flacons nécessaires (cytotoxiques et co-médication) et le matériel spécifique si nécessaire mentionné sur le mode opératoire.

Exemple : raccord Vygon pour l'Amétycine® ou filtre 0.2 µm pour l'Evoltra®.

6.2.2.2 – Conditionnement :

Le conditionnement des flacons doit être assuré par un sur-emballage externe qui assure la protection des produits.

6.2.3 – LIVRAISONS

En dehors des heures et des jours ouvrables les livraisons de chimiothérapies sont assurées soit par un agent du service demandeur pour le site de l'Archet, soit par un coursier de l'UTS (Unité des Transports Sanitaires) pour les autres établissements.

6.2.3.1 – Conditions de livraison

Les médicaments sont transportés avec une précaution particulière, dans des conditions ne présentant aucun risque de contamination pour les personnes et l'environnement.

Le transport entre établissements est assuré dans des glacières fermées assurant une protection contre les chocs pendant le transport.

 CHU NICE	Pôle Pharmacie	ARCHET		Page 5 / 8
	PROCEDURE DE CHIMIOTHERAPIE EN URGENCE	PHA/UPP/CH/PR/001/01/08		
		Création	MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
Approbation	Diffusion	Application		
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975)			/01/2009
Validité : permanente				

6.2.3.2 – Traçabilité de la délivrance au service

Le pharmacien ou le chauffeur doit remettre les médicaments en main propre à l'infirmière ou l'agent du service. Ces derniers après vérification, signent le bon de dispensation. Si livraison par le chauffeur, l'infirmière faxe le bon de dispensation au 36299; le chauffeur quant à lui ramène dans les meilleurs délais la glacière. Le pharmacien de garde archive le bon de dispensation pour transmission au secteur des préparations.

6.2.4 – FABRICATION ET ADMINISTRATION

6.2.4.1 – Contrôles par l'infirmière :

L'infirmière doit s'assurer que les produits et matériels livrés sont conformes à la prescription.

6.2.4.2 – Stockage des produits :

Avant fabrication, les produits seront conservés conformément aux mentions notées sur le conditionnement du produit et dans leur emballage.

Après fabrication, ils seront conservés conformément aux mentions notées sur l'étiquette de la fiche de fabrication.

6.2.4.3 – Locaux et conditions de préparation :

Les préparations doivent être réalisées sous une hotte à flux laminaire vertical garantissant la sécurité du produit et de l'environnement avec du personnel formé à cette activité, selon le mode opératoire mentionné sur les fiches de fabrication.

Des équipements de protection spécifiques (charlotte, masque, blouse et gants) sont nécessaires.

6.2.4.4 – Elimination des déchets

Les déchets toxiques doivent être jetés dans les sacs jaunes (DASRI) selon la procédure de l'établissement.

6.2.4.5 – Traçabilité de l'administration

L'infirmière assure la traçabilité de l'administration selon les règles au CHU et dans le logiciel CHIMIO pour les services qui en sont dotés.

7 – ANNEXES

Annexe 1 : Ordonnance chimiothérapie type CHU

Annexe 2 : Bon de dispensation

	Pôle Pharmacie	ARCHET		Page 6 / 8
	PROCEDURE DE CHIMIOThERAPIE EN URGENCE	PHA/UPP/CH/PR/001/01/08		
		Création	MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
		Approbation	Diffusion	Application
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975)		/01/2009	Validité : permanente

	Pôle Pharmacie	ARCHET	Page 7 / 8	
	PROCEDURE DE CHIMIOThERAPIE EN URGENCE	PHA/UPP/CH/PR/001/01/08		
		Création	MàJ	Vérification
		01/09/2008	05/01//2009	
Bon Usage Sécurisation	Elaboration : S. RUITORT (35975) Validité : permanente	Approbation	Diffusion	
			Application	
			/01/2009	

ANNEXE 1 (page 10/12)

<p style="text-align: center;">NOM DU PATIENT (étiquette)</p> <p><i>Poids (kg) : Taille(cm) :</i> <i>Surface corporelle (m²) :</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE</u></p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Médecin</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p style="text-align: center;">Prescripteur</p> <p><i>UF :</i> <i>Nom :</i> <i>J1 le :</i> <i>Signature :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Cycle :</i></p> <p>Indication :</p>					
Dates et Horaires	<u>Chimiothérapie</u>	Posologie mg/m ²	Dose mg	Voie d'administration	Soluté	Observations

UF : 0607 pharmacie / chimio / ordonnance chimio .doc

